

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCITAIN

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 28 janvier 2010 à 19h00
Salle des fêtes – RAUCOURT AU BOIS -

Etaient présents les délégués titulaires des communes de :

- 2 délégués de BEAUDIGNIES
- 2 délégués de BRY
- 1 délégué d'ENGLEFONTAINE
- 1 délégué d'ETH
- 2 délégués de FRASNOY
- 2 délégués de GHISSIGNIES
- 4 délégués de GOMMEGNIES
- 2 délégués d' HECQ
- 2 délégués de JENLAIN
- 2 délégués de JOLIMETZ
- 5 délégués du QUESNOY
- 2 délégués de LOUVIGNIES-QUESNOY
- 2 déléguées de NEUVILLE-EN-AVESNOIS
- 2 délégués d'ORSINVAL
- 4 délégués de POIX DU NORD
- 2 délégués de POTELLE
- 2 délégués de RAUCOURT AU BOIS
- 2 délégués de RUESNES
- 2 délégués de SAINT WAAST LA VALLEE
- 2 délégués de SALESCHES
- 2 délégués de SEPMERIES
- 2 délégués de VILLEREAU
- 3 délégués de VILLERS-POL
- 3 délégués de WARGNIES-LE-GRAND
- 2 délégués de WARGNIES-LE-PETIT

Etaient absents et excusés 10 délégués titulaires des communes sur 67 :

- 2 délégués d'ENGLEFONTAINE
- 1 délégué d'ETH
- 1 délégué de JENLAIN
- 2 délégués de MARESCHEs
- 2 délégués de PREUX AU SART
- 2 délégués de VENDEGIES AU BOIS

Ordre du Jour :

- 1/ Compléments pratiques sur la mise en service des nouvelles modalités de raccordement au réseau public d'électricité présentés par le délégué territorial d'ERDF
- 2/ Réseau d'assistantes maternelles, création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- 3/ Administration générale, création d'un poste d'attaché territorial
- 4/ Débat d'orientation budgétaire 2010

Monsieur BRASSEUR, Maire de Ruesnes, Président de la Communauté de Communes du Quercitain, remercie Monsieur Jean Pierre NOEL, Maire de Raucourt au Bois, d'accueillir le Conseil Communautaire. Il souhaite la bienvenue à la commune de Saint Waast la Vallée et procède à l'appel des délégués.

1/ Compléments pratiques sur la mise en service des nouvelles modalités de raccordement au réseau public d'électricité présentés par le délégué territorial d'ERDF.

Monsieur Poirier (ERDF) donne quelques précisions quant à la réforme de l'urbanisme (loi SRU) et ses conséquences sur les raccordements.

- le raccordement est subordonné à une autorisation d'urbanisme
 - il est de la responsabilité de la collectivité de décider la réalisation des extensions dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire et au pétitionnaire d'en assumer la charge financière. La collectivité peut répercuter sur le pétitionnaire tout ou partie des frais de l'extension via la **Participation pour Voirie et Réseau (PVR)**. Elle peut refuser le permis de construire en l'absence de financement.
- Il est essentiel que la collectivité consulte ERDF pour délivrer un permis de construire. A défaut elle s'expose à se voir facturer la contribution pour l'extension.

Monsieur BRASSEUR, propose à l'assemblée d'inviter un technicien de la DDE compétent en matière de droit des sols lors d'une prochaine réunion qui pourra donner plus de précisions sur la PVR.

2/ Réseau d'assistantes maternelles, création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Monsieur FREHAUT, Maire de Villereau, Vice Président de la Communauté de Communes du Quercitain rappelle la prise de compétence du Relais d'Assistantes Maternelles par la CCQ au 1^{er} janvier 2010. Il informe l'assemblée qu'un appel à candidature a été mis en place, 60 candidats y ont répondu. Après une première sélection des CV, 9 candidats ont été reçus en entretien par la commission de recrutement. Celle-ci était composée de délégués de la commission Jeunesse et Sports et de Monsieur MERCIER, adjoint au Maire du Quesnoy. La commission a décidé de retenir la candidature de Madame Carole BAYE qui prendra les fonctions de Coordinatrice du RAM intercommunal au 1^{er} Avril 2010.

Le Vice Président précise que l'agrément d'un RAM est uniquement délivré par la Caisse d'Allocations Familiales. L'ouverture du service est soumise à des contraintes administratives. Il informe les élus que la commune du Quesnoy prend en charge les travaux (construction de sanitaires) dans les locaux de l'ancienne école (rue Baillon, face au Théâtre), le montant de ceux-ci s'élève à 16 000 €. Cette somme sera intégrée dans le futur loyer payé par la CCQ à la ville.

Il ajoute que certaines communes (suivant le nombre d'assistantes maternelles et leur situation géographique) ont été destinataires d'un courrier afin de mettre en place des animations délocalisées sur le territoire. Monsieur Fréhaut apporte une dernière précision concernant les assistantes maternelles du Quesnoy qui recevront prochainement un courrier afin de leur préciser les dates d'ouverture de ce nouveau service.

A la question, êtes-vous pour la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe ?

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 56

La décision est adoptée à la majorité.

3/ Administration générale, création d'un poste d'attaché territorial

Monsieur Brasseur informe l'assemblée que Madame Gérard a été promue attaché territorial par promotion interne. Il convient donc de fermer le poste de rédacteur principal et de créer un poste d'attaché territorial.

A la question êtes-vous pour la création d'un poste d'attaché territorial ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

La décision est adoptée à l'unanimité.

4/ Débat d'orientation budgétaire 2010

Monsieur Paul RAOULT, Sénateur Maire du Quesnoy, Vice Président de la Communauté de Communes du Quercitain, présente l'état du budget 2009. Il informe l'assemblée que le budget 2009 est équilibré en section de fonctionnement et légèrement déficitaire en section d'investissement. Il donne lecture et commente le document relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2010. Le D.O.B s'oriente sur l'augmentation des dépenses prévisibles, sur les compétences prises en 2009 qui seront mises en place en 2010, les activités 2009 poursuivies en 2010 et l'investissement lié aux futures activités.

Le Vice Président ouvre un nouveau débat sur les réflexions à mener, notamment sur la mise en place de la tarification incitative pour les ordures ménagères et donne la parole à Monsieur Cambier.

Monsieur Cambier, Maire de Potelle, Vice-Président chargé de l'environnement et de la valorisation énergétique, explique que :

- la tarification incitative sera obligatoire en 2014 (directive du Grenelle relayée par l'ADEME)
- dans la même optique, il faudra réduire d'ici 5 ans les tonnages d'ordures ménagères et de recyclables de 7% (exemple d'action : la mise à disposition de composteur)

Deux possibilités :

- On attend la date prévue mais le changement va être difficile à faire accepter aux habitants.
- On anticipe en préparant les usagers. L'ADEME peut nous aider financièrement dans la démarche si on commence l'étude dès maintenant.

Plusieurs solutions sont possibles dans le système de la tarification incitative : sac, pesée embarquée, volume, nombre de présentation. Il faudra choisir le schéma le plus adapté.

Payer au poids ou au volume du bac semble plus juste que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée sur le foncier bâti, mais il y a des risques : exemple : retrouver les déchets dans les fossés, ...

Monsieur Brasseur rappelle que pour mettre en place ce système, il faut :

- que le prestataire soit prêt (exemple : système de la pesée embarquée, ...)
- que les services de l'Etat soient opérationnels, notamment pour le recouvrement
- le prévoir dans l'organisation du service (exemple : créer un service « contentieux »)

Monsieur Raoult ajoute que le Sénat a créé une commission d'enquête sur ce sujet. Une réflexion nationale est menée. Pour lui, il faut commencer par interroger les intercommunalités qui ont déjà mis en place ce système. Cette démarche permettra d'éviter des erreurs.

Concernant la collecte des encombrants au porte à porte, Monsieur Raoult insiste sur le fait que la CCQ doit faire des économies. Cette prestation, qui a un coût élevé (70 000 € en 2009) lui semble superflue. En effet, il y a deux déchetteries sur le territoire.

On pourrait peut être étudier cette solution en collaboration avec les communes uniquement pour les personnes à mobilité réduite. Actuellement ce service ne peut cependant pas être supprimé puisqu'un contrat annuel de passage nous lie avec notre prestataire.

Monsieur Raoul, clôture le DOB en parlant du cahier des charges pour l'implantation des entreprises sur la ZAC et de la mise en réseau informatique des bibliothèques du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean Pierre NOEL afin de clôturer la séance. Il invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.